



**BELOR**

[www.belor.be](http://www.belor.be) – [info@belor.be](mailto:info@belor.be)

**BELOR a.s.b.l.**  
**Organisme de contrôle agréé**

Rue de Fonteny, 20 – 1370 Jodoigne  
Tél. : 010/45.41.06 - Fax. : 010/45.41.16

## DESCRIPTION DE LA FONCTION D'INSPECTEUR

### Profil pour la fonction :

<b>FORMATION EXIGÉE :</b>	- Technicien A2 ou Bachelier (ou expérience équivalente)
<b>CONNAISSANCES ET EXPÉRIENCES:</b>	- A les capacités de gérer son travail de façon autonome
	- Bon communicateur
	- Outils Microsoft et Windows
<b>SITUATION DE LA FONCTION :</b>	- Dépend de l'expert technique

### Tâches et responsabilités principales (cette liste de tâches n'est pas exhaustive):

- L'INS gère son travail avec sa ligne hiérarchique, ses collègues et les clients à l'aide des outils suivants : par gsm (GSM Belor) et par mail (Mail Belor).
- L'INS est joignable tous les jours dès 8h du matin du lundi au vendredi sauf en cas d'absence ou de congé.
- Gère les demandes d'interventions venant des clients ou du bureau et fixe les rendez-vous avec les clients
- Gère son temps de travail hebdomadaire comme indiqué dans son contrat de travail
- Envoie son agenda de travail tous les vendredis.
- Crée les OS pour les contrôles qu'il effectue
- Suit l'OS qui lui aura été remis par le bureau
- Responsable de la qualité de ses inspections et du contenu de ses rapports (lisibilité)
- Avertit l'expert technique ETE lorsqu'il y a un problème technique ou de sécurité lors d'une inspection.
- Déclare au responsable technique tout risque de manque d'impartialité
- Dépose au bureau fin de mois ses OS, ses rapports et ses feuilles de prestations
- Preste ses journées chez les clients
- Donne sa carte de visite aux clients (Notaires-agences immobilières-électriciens)
- Travail en étroite collaboration avec l'expert technique (dirigeant technique)
- Participe aux réunions techniques internes tous les 2 mois.
- Applique chez les clients les procédures liées à son contrôle.
- Applique chez les clients le code éthique BELOR ainsi que la déclaration de direction BELOR
- Suit les consignes de sécurité du conseiller en prévention
- Porte ses EPI (Equipements de protection individuel)